État: 27.04.2020

Plan de protection pour les pharmacies sous COVID-19

Ce plan de protection se fonde sur le modèle de plan de protection pour les entreprises élaboré par le Secrétariat d’État à l’économie (SECO). Le plan de protection ci-après décrit les exigences auxquelles doivent satisfaire les entreprises qui peuvent reprendre ou poursuivre leur activité conformément à l’ordonnance 2 COVID-19.

Ces mesures ont pour objectif, d’une part, de protéger les collaborateurs et les personnes travaillant dans l’entreprise d’une infection au nouveau coronavirus; et d’autre part; la population générale en tant que bénéficiaires des services. Elles visent également à assurer la meilleure protection possible aux personnes vulnérables, qu’elles soient employées ou clientes.

Bases légales

Ordonnance 2 COVID-19 (RS 818.101.24), loi sur le travail (RS 822.11) et ses ordonnances.

Le présent plan de protection a été adapté spécifiquement pour la pharmacie suivante:

**((Nom de la pharmacie))**((Adresse de la pharmacie))

Il se fonde sur les principes suivants:



### Mesures d’hygiène

* Suivre les mesures d’hygiène de l’OFSP.
* Respecter strictement l’hygiène des mains.
* Désinfecter régulièrement les surfaces de l’espace de vente (POS, caisses, claviers, terminaux).
* Ne pas se toucher la bouche, les yeux, le nez.
* S’équiper de masques chirurgicaux en cas de contact plus rapproché avec la clientèle (p. ex. consultations dans le local d’examen).
* Garder ses distances, aussi dans le back-office.
* Demander autant que possible le paiement sans espèces.
* S’il est impossible de respecter une distance interpersonnelle de 2 mètres: se laver les mains avant chaque contact, couvrir les blessures aux doigts ou porter des gants de protection, écourter la durée du contact, porter un masque de protection.

### Équipement et installations

* Placer des affiches d’information (des modèles à télécharger se trouvent sur [pharmaSuisse.org/corona](https://www.pharmasuisse.org/corona) et sur le site de 🡭 [l’OFSP](https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements/), en plusieurs langues).
* Contrôler l’entrée de la pharmacie afin d’assurer le respect des distances: 1 client par 10m2 de surface de vente
concrètement: n clients sur notre surface de vente de n m2
* Mettre à disposition du produit désinfectant à l’entrée.
* Mettre en place un système destiné à guider les clients (p. ex. zone d’attente, sens unique) et marquer les distances dans la file d’attente.
* Installer des parois de protection en plexiglas sur les comptoirs.
* Installer si possible une caisse pour les groupes à risque.
* Assurer une bonne aération des locaux.
* Nettoyer régulièrement les w.c. et les installations sanitaires.
* Vider régulièrement les poubelles. Éviter de toucher les déchets et ne pas comprimer les sacs de déchets.
* Utiliser des vêtements de travail personnels et les laver régulièrement.
* Nettoyer régulièrement les objets touchés fréquemment tels que les poignées de porte, les boutons d’ascenseur, les rampes d’escalier, les machines à café, la vaisselle, etc. avec un produit de nettoyage du commerce.

### Organisation

* Si possible, former deux équipes distinctes qui se relaient sans se croiser.
* Protéger les collaborateurs appartenant à un groupe à risque 🡭 conformément [aux dispositions prévues](https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html#a10c).
* Adapter éventuellement les horaires d’ouverture physiques de la pharmacie, en vue d’assurer un service minimum (en concertation avec le pharmacien cantonal).
* Faciliter les commandes par téléphone ou en ligne (en particulier pour les groupes à risque).
* Proposer ou mettre en place un service de livraison à domicile, et le mettre bien en évidence sur le site internet de la pharmacie. Respecter les 🡭 [dispositions sur la livraison subséquente](https://www.pharmasuisse.org/fr/1486/Vorlagen-Leitlinien-und-weiterf%C3%BChrende-Informationen.htm).
* Recourir à [www.pharmadelivery.ch](http://www.pharmadelivery.ch) pour remédier au manque de personnel.
* Respecter les 🡭 [Directives sur la vaccination pendant la pandémie de coronavirus](https://www.pharmasuisse.org/data/docs/fr/41238/Impfungen-w%C3%A4hrend-der-Coronavirus-Pandemie.pdf?v=1.1).
* Prioriser l’utilisation du matériel de protection disponible (notamment les masques chirurgicaux) et couvrir en premier lieu les besoins du personnel.
* Matériel de protection: positionner, utiliser et éliminer correctement le matériel à usage unique (masques, gants, surblouses, etc.). Réserver les produits désinfectants en premier lieu aux partenaires de réseau (soins à domicile, EMS, cabinets médicaux), puis aux personnes à risque/à la patientèle et en dernier lieu aux clients en bonne santé. Réutiliser les récipients vides.

### Symptômes ou cas suspect

* [Appliquer l’algorithme](http://www.pharmasuisse.org/) 🡭 [«Recommandations de prise en charge en officine des patients durant la pandémie de CoVID-19»](https://www.pharmasuisse.org/data/docs/fr/41388/Algorithmus-Patientenbetreuung-COVID-19.pdf?v=1.0).
* Équiper les cas suspects (clients) d’un masque d’hygiène et les envoyer en auto-isolement. Demander aux clients de se référer à ce 🡭 [document](https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/merkblatt-selbstisolation-covid-19.pdf.download.pdf/covid-19_anweisungen_selbst-isolation.pdf). Les personnes appartenant aux groupes à risque doivent regagner leur domicile et prendre contact avec un médecin sans délai.
* Ne pas laisser les collaborateurs présentant des symptômes tels que définis par l’OFSP travailler, respecter les 🡭 [recommandations de Swissnoso](https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/6_Aktuelle_Erreignisse/200320_management_of_COVID-19_positive_HCW_FR.pdf). Renvoyer à la maison les personnes malades en leur précisant de suivre les consignes de l’OFSP sur l’(auto-)isolement.

Vous trouverez de plus amples informations dans le 🡭 [Plan de pandémie](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/b2c/start/%28carea%3D0024817F68691EE1B4AF0C6E78170EF0%26citem%3D0024817F68691EE1B4AF0C6E78170EF0A0D3C100DD2F1EE598A42D24E01C5F95%29/.do)

### Autres mesures de protection spécifiques à l’entreprise

* Mesure A
* Mesure B
* Mesure C

### Conclusion

* Le présent document a été établi sur la base d’une solution de branche: ☐ Oui ☐ Non
* Le présent document a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs.

Personne responsable, signature et date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_